

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : MAINE ET LOIRE HABITAT

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ..LAURENT COLOBERT

Adresse : N°11..... Rue DU CLON

.....

CommuneANGERS

Code postal

Nature des activités :OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

.....

Qualification :DIRECTEUR GENERAL

.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Passer domesticus Moineau domestique	Présence de 21 nids de Moineau domestique sous des bardages ardoises et des systèmes d'aération de toiture (49123) ; sous des tuiles faitières (49420) ; dans des cheminées (49250) et dans un chien-assis (49350) sur les 1 rue des Carrières
B2 Hirondelle de fenêtre Delichon urbicum	Présence de 2 nids d'Hirondelles de fenêtre sous des rebords de toits (49420).
B3 Martinet noir Apus apus	Présence d'1 nid de Martinet noir sous une tuile faitière (49250).
B4 Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus	Présence de 3 gîtes de Pipistrelle commune avec deux accès par la faitière (49250 et 49350) et 1 accès par une fissure (49350).
B5 Lézard des murailles Podarcis muralis	Présence de 2 rangées d'ardoises sur 2 pignons utilisés par le Lézard des murailles comme espace refuge (49700).

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Rénovation thermique de logements sociaux actuellement DPE classe E et les amener en Energie zéro nécessitant la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieure et le remplacement des menuiseries. Projet Energiesprong.

.....
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : L'isolation par l'extérieur vient obturer les accès utilisés par le Moineau domestique pour nicher sous les faitière et dans le chien-assis. Certains systèmes d'aération de toiture sont modifiés venant faire disparaître l'espace dans lequel les Moineaux nichent. Les bardages en ardoises amiantées sous lesquels les Moineaux nichent sont démantelées.
L'isolation par l'extérieur vient détruire directement les nids d'Hirondelles de fenêtre.
L'isolation par l'extérieur vient obturer l'accès au-dessous de la tuile faitière utilisé par le Martinet noir.
L'isolation par l'extérieur vient obturer les accès aux gîtes des Pipistrelles communes.
L'isolation par l'extérieur nécessite l'enlèvement des ardoises des pignons, utilisées comme espaces refuges par les Lézards des murailles.

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :
ou la date : 11/01/2023 – 21/03/2023 (49123) ; 17/05/2023 – 12/09/2023 (49700) ; 06/09/2023 – 04/04/2024 (49420) ; 06/12/2023 – 04/04/2024 (49250) ; 01/11/2023 – 05/12/2023 (49350)

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Pays de la Loire
Départements : Maine-et-Loire (49)
Cantons :
Communes : Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire (49123) ; Doué-en-Anjou (49700) ; Ombree d'Anjou (49420) ; Gennes-Val-de-Loire (49350) ; La Ménitré (49250)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Pose d'au moins 21 nichoirs doubles à Moineaux, 2 nichoirs doubles à Hirondelles de fenêtre, 2 nichoirs à Martinets, 6 gîtes à chiroptères et d'espaces refuges pour les Lézards des murailles.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : un diagnostic biodiversité a été réalisé par la LPO sur l'ensemble des logements concernés par la présente opération de rénovation.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : rapports suite à la mise en place des mesures et rapports de suivi des taux d'occupation à la fréquence préconisée par l'arrêté préfectoral.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à.....Angers.....
le19 Septembre 2022

Votre signature

Maine et Loire Habitat

Office Public de l'Habitat
11 rue Clon - C.S. 70146
49001 ANGERS CEDEX 01
Tél 02 41 81 68 00
SIRET : 274 900 034 00019

Le Directeur général
Laurent COLOBERT